

PROVINCE DE LUXEMBOURG



ARRONDISSEMENT DE VIRTON

COMMUNE

de  
**ROUVROY**

**6767**

Téléphone 063/58.86.60  
Fax 063/58.86.73  
IBAN BE08 0910 0051 2513  
TVA 0216696515

[info@rouvroy.be](mailto:info@rouvroy.be)

Mme. LARDINOIS Vinciane

Par mail :

[vinciane.lardinois@spw.wallonie.be](mailto:vinciane.lardinois@spw.wallonie.be)

Rouvroy, 29 novembre 2023

**Agent Traitant : MAYORGA Mary A.**

Nos Réf. : CR.EG.mm/mail 28 novembre 2023

Vos Réf. Demande de CU1 // biens sis dans le zoning artisanal de Lamorteau

**Objet : Renseignements Urbanistiques**

Parcelles cadastrées : ROUVROY 3<sup>ème</sup> division - LAMORTEAU - Section « C » n° 708 13 k parite 6 et 7 ; n° 708 13 T parite 10, 11 et 12.

Propriétaires : Michèle GENIO-DEWART, Cédric GENIO et Sophie GENIO

Madame Lardinois,

En réponse à votre courrier du 28 novembre 2023 dernier concernant l'objet repris sous rubrique, vous trouverez ci-après les renseignements sollicités, à savoir :

Le bien à ROUVROY 3<sup>ème</sup> division - LAMORTEAU - Section « C » :

- n° 708 13 k parite 6 et 7 ; 586H;
- n° 708 13 T parite 10, 11 et 12 ;

sont soumises au R.G.B.S.R. (A.M. du 27 décembre 1998) ; et présentent les contraintes ci-annexées.

Les biens n'ont pas fait l'objet d'un permis d'urbanisation, ne sont pas concernés par un permis d'environnement, ni par mesures contraignantes, comme les arrêtés ordonnant l'exécution de travaux par le propriétaire ou des arrêtés d'inhabitabilité. Le bien est concerné par le PCA - Certificat d'urbanisme n°2.

Veillez croire, Madame Lardinois, en l'assurance de nos meilleurs sentiments.



Pour le Collège Communal,  
La Directrice générale,  
E. GOBLET

## Enquête notaire

<b>Parcelle concernée</b>	<p>Division: ROUVROY 3 DIV/LAMORTEAU/            Section: C            Numéro: C 708 13 K            INS: 85047            Surface calculée: 23 ares            Adresse de la parcelle (Source:ICAR):</p>
<b>Plan de secteur</b>	<p><u>Nom du plan du secteur d'aménagement</u> :  <b>SUD-LUXEMBOURG</b></p> <p>1 Zone(s) d'affectation:            Habitat (100% soit 23 ares)</p> <p><u>Surcharges du plan de secteur</u></p> <p><u>Prescriptions supplémentaires</u>            Prescription supplémentaire : Non</p> <p><u>Avant-projet et projet de modification du plan de secteur</u>            Infrastructures en avant-projet ou projet : Non            Périmètres des avant-projets et projets : Non</p>
<b>Guides Régionaux d'Urbanisme</b>	<p>Parcelle située en GRU - Anciennement Zones Protégées en matière d'Urbanisme : Non</p> <p>Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres de Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural <b>Oui</b>            Code carto: 85047-RSR-0001-02            Libellé: Couvreur            Historique dossier: Arrêté du 27/12/1998 entré en vigueur le 26/01/1999 Arrêté d'abrogation totale du 20/12/2006 Arrêté du 20/12/2006 entré en vigueur le 15/02/2007            Liendoc: <a href="#">Ici</a></p> <p>Parcelle située en GRU - Accès aux personnes à mobilité réduite: <b>Oui</b>            Code carto: 85047-RMR-0001-01            Libellé: Rouvroy            Historique dossier: arrêté du 19/12/1984 modifié les 25/02/1999, 20/05/1999 et 25/01/2001            Liendoc: <a href="#">Ici</a></p> <p>Parcelle située en GRU - Enseignes et dispositifs de publicité: <b>Oui</b>            Code carto: 85047-REP-0001-01            Libellé: Rouvroy            Historique dossier: arrêté du 15/11/1990, arrêté du 06/09/1991            Liendoc: <a href="#">Ici</a></p> <p>Parcelle située en GRU - Qualité acoustique des constructions: Non</p>
<b>Guides Communaux d'Urbanisme</b>	<p>Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux d'Urbanisme: Non</p> <p>Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux de Bâtisse: Non</p>
<b>Schéma de Développement Communal</b>	Parcelle située en SDC - Anciennement Schéma de Structure communaux: Non
<b>Permis d'Urbanisation</b>	Parcelle située dans un permis d'urbanisation (anc. lotissement): Non
<b>Rénovation urbaine</b>	Parcelle située dans un périmètre de rénovation urbaine: Non
<b>Revitalisation urbaine</b>	Parcelle située dans un périmètre de revitalisation urbaine: Non
<b>Sites à réaménager (SAR)</b>	Parcelle située dans un SAR: Non
<b>Périmètre de reconnaissance économique</b>	La parcelle se trouve dans un périmètre de reconnaissance économique: Non
<b>Schéma d'Orientation local</b>	<p>Parcelle concernée par un SOL: <b>Oui</b>            Code carto: 85047-PCA-0006-03            Code service: D8237/3A            Libellé: SITE DE L'ANCIENNE GARE DE LAMORTEAU (Site de l'ancienne gare de lamorteau) (100% soit 23 ares)            Historique dossier: arrêté ministériel du 18/11/2002 (approbation)            Liendoc: <a href="#">Ici</a></p>
<b>Périmètre de remembrement urbain</b>	Parcelle située dans un périmètre de remembrement urbain: Non
<b>Zones d'assainissement</b>	<p>2 type(s) de zone(s) :</p> <p>Collectif (RAC)            Collectif (RAC)</p>

<b>Cours d'eau</b>	Voies navigables: Non A 50 mètres: Non Non navigables de 1ère catégorie: Non A 50 mètres: Non Non navigables de 2ème catégorie: Non A 50 mètres: Non Non navigables de 3ème catégorie: Non A 50 mètres: Non Non navigables non classés: Non A 50 mètres: Non Dont la catégorie n'a pas été définie: Non A 50 mètres: Non
<b>Aléa d'inondation</b> Attention, les aléas "très faible" sont à consulter uniquement sur carte (échelles inférieures au 1:25.000). Cette catégorie ne peut être complétée automatiquement dans cette fiche.	1 zone(s) d'aléa:  <b>Aléa moyen</b> Classement: Aléa moyen par débordement
<b>Axe de ruissellement concentré</b>	Parcelle traversée par un axe de ruissellement concentré: Non Parcelle située à moins de 20 mètres d'un axe de ruissellement concentré: <b>Oui</b>
<b>Zone de prévention des captages (SPW)</b>	Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire (II): <b>Oui</b> Type: IIb Type de zone: Prévention éloignée Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II) : Non Parcelle située dans une zone de surveillance arrêtée III : Non
<b>Parc naturel</b>	Parcelle située dans un parc naturel: <b>Oui</b>
<b>Liste des arbres et haies remarquables</b>	Un arbre se trouve dans la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve dans la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve dans la parcelle: <b>Oui</b> Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: <b>Oui</b> Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: <b>Oui</b> La parcelle se trouve dans une zone AHREM: Non
<b>ADESA - Points et lignes (PVR/LVR)</b>	Sélection située dans un PIP: <b>Oui</b> Sélection située à moins de 200 mètres d'une vue remarquable: Non
<b>Zone Natura 2000</b>	Parcelle non située dans le périmètre d'une zone Natura 2000
<b>Zone Natura 2000 (100m)</b>	Parcelle non située à moins de 100 mètres du périmètre d'une zone Natura 2000
<b>Servitudes</b> La couche des servitudes n'a plus été actualisée depuis plusieurs années et n'est donc plus à jour. Au fur et à mesure des mises à jour du plan parcellaire cadastral, cette couche finira par complètement disparaître. (Source: SPF - Cadmap)	Le cadastre a connaissance d'une servitude qui traverse la parcelle: NON
<b>Wateringue</b>	Parcelle contenant une wateringue: Non
<b>Canalisations de gaz Fluxys</b>	Parcelle traversée par une canalisation 'Fluxys': Non Canalisation 'Fluxys' à une distance inférieure à 250 mètres: Non
<b>Seveso</b>	Localisation ponctuelle des entreprises SEVESO: Non Zones contours des entreprises SEVESO: Non Zones vulnérables provisoires SEVESO: Non Zones vulnérables SEVESO: Non
<b>Banque de données de l'Etat des Sols:</b>	Parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret) : Non Parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du Décret) : Non
<b>Zones de consultation obligatoires du sous-sol</b>	La parcelle n'a pas une présence de carrières souterraines La parcelle n'a pas une présence de puits de mines La parcelle n'a pas une présence potentielle d'anciens puits de mines La parcelle n'a pas une présence de minières de fer La parcelle n'a pas une présence de karst
<b>Cavité souterraine d'intérêt scientifique</b>	Parcelle située dans une cavité: Non
<b>Eboulement</b>	Parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements : Non La parcelle est concernée par un versant supérieur à 30° : Non
<b>Patrimoine - Biens classés et zones de protection</b>	Parcelle contenant un monument classé : Non Parcelle contenant un site classé : Non Parcelle contenant un ensemble architectural classé : Non Parcelle contenant un site archéologique classé : Non Parcelle contenant une zone de protection : Non
<b>Inventaire du patrimoine immobilier culturel:</b>	Inventaire du patrimoine immobilier culturel : Non
<b>Carte archéologique</b>	La parcelle est concernée par la carte archéologique: <b>Oui</b> (47% soit 10.91 ares)

<b>Chemin de Grande Communication (Liège)</b>	Parcelle située à proximité d'un Chemin de Grande Communication: Non
<b>Modifications à l'atlas de la voirie vicinale (Source:SPW)</b>	Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non
<b>Périmètres de remembrements et d'aménagements fonciers</b>	Parcelle concernée par un périmètre de remembrements et d'aménagements fonciers: Non

<b>Parcelle concernée</b>	Division: ROUVROY 3 DIV/LAMORTEAU/ Section: C Numéro: C 708 13 T INS: 85047 Surface calculée: 3.75 ares Adresse de la parcelle (Source:ICAR):
<b>Plan de secteur</b>	<u>Nom du plan du secteur d'aménagement :</u> <b>SUD-LUXEMBOURG</b>  1 Zone(s) d'affectation: Habitat (100% soit 3.75 ares)  <u>Surcharges du plan de secteur</u>  <u>Prescriptions supplémentaires</u> Prescription supplémentaire : Non  <u>Avant-projet et projet de modification du plan de secteur</u> Infrastructures en avant-projet ou projet : Non Périmètres des avant-projets et projets : Non
<b>Guides Régionaux d'Urbanisme</b>	Parcelle située en GRU - Anciennement Zones Protégées en matière d'Urbanisme : Non  Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres de Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural <b>Oui</b> Code carto: 85047-RSR-0001-02 Libellé: Couvreux Historique dossier: Arrêté du 27/12/1998 entré en vigueur le 26/01/1999 Arrêté d'abrogation totale du 20/12/2006 Arrêté du 20/12/2006 entré en vigueur le 15/02/2007 Liendoc: <a href="#">Ici</a>  Parcelle située en GRU - Accès aux personnes à mobilité réduite: <b>Oui</b> Code carto: 85047-RMR-0001-01 Libellé: Rouvroy Historique dossier: arrêté du 19/12/1984 modifié les 25/02/1999, 20/05/1999 et 25/01/2001 Liendoc: <a href="#">Ici</a>  Parcelle située en GRU - Enseignes et dispositifs de publicité: <b>Oui</b> Code carto: 85047-REP-0001-01 Libellé: Rouvroy Historique dossier: arrêté du 15/11/1990, arrêté du 06/09/1991 Liendoc: <a href="#">Ici</a>  Parcelle située en GRU - Qualité acoustique des constructions: Non
<b>Guides Communaux d'Urbanisme</b>	Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux d'Urbanisme: Non Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux de Bâtisse: Non
<b>Schéma de Développement Communal</b>	Parcelle située en SDC - Anciennement Schéma de Structure communaux: Non
<b>Permis d'Urbanisation</b>	Parcelle située dans un permis d'urbanisation (anc. lotissement): Non
<b>Rénovation urbaine</b>	Parcelle située dans un périmètre de rénovation urbaine: Non
<b>Revitalisation urbaine</b>	Parcelle située dans un périmètre de revitalisation urbaine: Non
<b>Sites à réaménager (SAR)</b>	Parcelle située dans un SAR: Non
<b>Périmètre de reconnaissance économique</b>	La parcelle se trouve dans un périmètre de reconnaissance économique: Non
<b>Schéma d'Orientation local</b>	Parcelle concernée par un SOL: <b>Oui</b> Code carto: 85047-PCA-0006-03 Code service: D8237/3A Libellé: SITE DE L'ANCIENNE GARE DE LAMORTEAU (Site de l'ancienne gare de lamorteau) (100% soit 3.75 ares)

	Historique dossier: arrêté ministériel du 18/11/2002 (approbation) Liendoc: <a href="#">Ici</a>
<b>Périmètre de remembrement urbain</b>	Parcelle située dans un périmètre de remembrement urbain: Non
<b>Zones d'assainissement</b>	1 type(s) de zone(s) : Collectif (RAC)
<b>Cours d'eau</b>	Voies navigables: Non A 50 mètres: Non Non navigables de 1ère catégorie: Non A 50 mètres: Non Non navigables de 2ème catégorie: Non A 50 mètres: Non Non navigables de 3ème catégorie: Non A 50 mètres: Non Non navigables non classés: Non A 50 mètres: Non Dont la catégorie n'a pas été définie: Non A 50 mètres: <b>Oui</b>
<b>Aléa d'inondation</b> Attention, les aléas "très faible" sont à consulter uniquement sur carte (échelles inférieures au 1:25.000). Cette catégorie ne peut être complétée automatiquement dans cette fiche.	La parcelle n'est située dans aucune zone
<b>Axe de ruissellement concentré</b>	Parcelle traversée par un axe de ruissellement concentré: Non Parcelle située à moins de 20 mètres d'un axe de ruissellement concentré: <b>Oui</b>
<b>Zone de prévention des captages (SPW)</b>	Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire (II): <b>Oui</b> Type: IIb Type de zone: Prévention éloignée Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II) : Non Parcelle située dans une zone de surveillance arrêtée III : Non
<b>Parc naturel</b>	Parcelle située dans un parc naturel: <b>Oui</b>
<b>Liste des arbres et haies remarquables</b>	Un arbre se trouve dans la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve dans la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve dans la parcelle: <b>Oui</b> Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: <b>Oui</b> Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: <b>Oui</b> La parcelle se trouve dans une zone AHREM: Non
<b>ADESA - Points et lignes (PVR/LVR)</b>	Sélection située dans un PIP: <b>Oui</b> Sélection située à moins de 200 mètres d'une vue remarquable: Non
<b>Zone Natura 2000</b>	Parcelle non située dans le périmètre d'une zone Natura 2000
<b>Zone Natura 2000 (100m)</b>	Parcelle non située à moins de 100 mètres du périmètre d'une zone Natura 2000
<b>Servitudes</b> La couche des servitudes n'a plus été actualisée depuis plusieurs années et n'est donc plus à jour. Au fur et à mesure des mises à jour du plan parcellaire cadastral, cette couche finira par complètement disparaître. (Source: SPF - Cadmap)	Le cadastre a connaissance d'une servitude qui traverse la parcelle: NON
<b>Wateringue</b>	Parcelle contenant une wateringue: Non
<b>Canalisations de gaz Fluxys</b>	Parcelle traversée par une canalisation 'Fluxys': Non Canalisation 'Fluxys' à une distance inférieure à 250 mètres: Non
<b>Seveso</b>	Localisation ponctuelle des entreprises SEVESO: Non Zones contours des entreprises SEVESO: Non Zones vulnérables provisoires SEVESO: Non Zones vulnérables SEVESO: Non
<b>Banque de données de l'Etat des Sols:</b>	Parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret) : Non Parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du Décret) : Non
<b>Zones de consultation obligatoires du sous-sol</b>	La parcelle n'a pas une présence de carrières souterraines La parcelle n'a pas une présence de puits de mines La parcelle n'a pas une présence potentielle d'anciens puits de mines La parcelle n'a pas une présence de minières de fer La parcelle n'a pas une présence de karst
<b>Cavité souterraine d'intérêt scientifique</b>	Parcelle située dans une cavité: Non
<b>Eboulement</b>	Parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements : Non La parcelle est concernée par un versant supérieur à 30° : Non
<b>Patrimoine - Biens classés et zones de protection</b>	Parcelle contenant un monument classé : Non Parcelle contenant un site classé : Non

	Parcelle contenant un ensemble architectural classé : Non Parcelle contenant un site archéologique classé : Non Parcelle contenant une zone de protection : Non
<b>Inventaire du patrimoine immobilier culturel:</b>	Inventaire du patrimoine immobilier culturel : Non
<b>Carte archéologique</b>	La parcelle est concernée par la carte archéologique : Non
<b>Chemin de Grande Communication (Liège)</b>	Parcelle située à proximité d'un Chemin de Grande Communication: Non
<b>Modifications à l'atlas de la voirie vicinale (Source:SPW)</b>	Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non
<b>Périmètres de remembrements et d'aménagements fonciers</b>	Parcelle concernée par un périmètre de remembrements et d'aménagements fonciers: Non

---

**Ce document n'a pas de valeur légale. Les données ne sont fournies qu'à titre indicatif.**

Province de Luxembourg Arrondissement de VIRTON	Du registre aux délibérations du <b>Collège Communal</b> de cette commune, a été extrait ce qui suit :
<b>COMMUNE DE 6767 ROUVROY</b>	<b>SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2023</b>
Rue du 8 Septembre 41 6767 DAMPICOURT  Tél. 063/58.86.60 6767 ROUVROY	Présents : Mme Carmen RAMLOT, <b>Bourgmestre - Présidente</b> ; M. Jérôme PETIT, M. Stéphane HERBEUVAL, M. Philippe GUISSARD, <b>Échevins</b> ; Mme Claudine MAUDOIGT, <b>Présidente du CPAS</b> ; Mme Edith GOBLET, <b>Directrice générale</b> ;

Réf : COL/20231205-14

**OBJET : Certificat urbanisme n°1 - 002.2023 - Zoning artisanal de Lamorteau - 3ème Division / Section C n°708 13 k partie 6 et 7 - n°708 13 T partie 10, 11 et 12**

Le Collège Communal,

Vu l'article L1123-23 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Vu le livre I<sup>er</sup> du Code de l'environnement ;

Vu la demande de certificat d'urbanisme n°1 réceptionnée en date du 28 novembre 2023 relative aux parcelles cadastrées ROUVROY - 3ème Division - LAMORTEAU, section C n°708 13 K partie 6 et 7 ; N°708 13 T partie 10, 11 et 12 ;

Vu les articles D.IV.1, § 3, 1<sup>o</sup> et D.IV.97 du Code du Développement Territorial, les informations sont reprises ci-dessous ;

- les parcelles se situent en zone d'habitat (100%) au plan de secteur du Sud-Luxembourg adopté par Arrêté Royal du 27 mars 1979 ;

- La zone d'habitat (article D.II.24 du Code) : La zone d'habitat est principalement destinée à la résidence . Les activités d'artisanat, de service, de distribution, de recherche ou de petite industrie, les établissements socioculturels, les constructions et aménagements de services publics et d'équipements communautaires, les exploitations agricoles et les équipements touristiques ou récréatifs peuvent également y être autorisés pour autant qu'il ne mettent pas en péril la destination principale de la zone et qu'ils soient compatibles avec le voisinage.

Cette zone doit aussi accueillir des espaces verts publics.

- le bien est soumis, en tout ou en partie, pour des raisons de localisation, à l'application d'un Guide Régional d'Urbanisme : Périmètres de Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural, Accès aux personnes à mobilité réduite et Enseignes et dispositifs de publicité ;

- le bien est situé en dans un schéma d'orientation local (code carto 85047-PCA-0006-03) Site de l'ancienne gare de LAMORTEAU ;

- les parcelles se situent dans une zone en régime d'assainissement collectif (RAC) ;

- les parcelles se situent dans une zone de prévention de captages forfaitaire (IIb) ;

- les parcelles se situent dans le Parc Naturel de Gaume ;

- les parcelles se situent dans une zone de haie remarquable ;

- les parcelles se situent sur un point de vue remarquable PIP ;

- la parcelle **C 708 13 T** se situe à 50 mètres d'un cours d'eau dont la catégorie n'est pas définie ;

- la parcelle **C 708 13 k** se situe dans une zone aléa d'inondation moyen (aléa moyen par débordement) ;
- la parcelle **C 708 13 k** est concerné par la carte archéologique à 47% ;
- le bien n'est pas situé dans un lotissement ;
- le bien bénéficie d'un accès à une voirie équipée en eau, électricité, pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante,

Considérant que la détermination du caractère constructible d'une parcelle n'est pas du ressort du certificat d'urbanisme n° 1 ;

Considérant que le certificat d'urbanisme n° 1 n'a d'autre vocation que préciser la situation juridique du bien et son niveau d'équipement ;

Considérant que les parcelles sont concernés par l'octroi du Certificat d'Urbanisme N°2 par le Fonctionnaire Délégué, Ref. F0510/85047/CFD/2022/1/2290062 en date du 4 Août 2023 ; seul susceptible de constituer un dossier suffisamment complet pour être soumis notamment aux avis et mesures de publicité pour statuer en connaissance de causes.

Pour les motifs précités,

#### **DECIDE:**

##### Article 1er

Le certificat d'urbanisme n° 1 relatif aux parcelles cadastrées ROUVROY - 3ème Division - LAMORTEAU, section C n°708 13 K partie 6 et 7 ; N°708 13 T partie 10, 11 et 12, **est octroyé** ;

##### Article 2

Les constructions à ériger devront respecter strictement la R.G.B.S.R. du Code Wallon : l'implantation, le volume, l'architecture et les matériaux doivent être adaptés au caractère de la commune et du quartier intéressé, ceci en respectant les prescriptions urbanistiques générales particulières relative à la Lorraine (art. 427).

##### Article 3

Les informations et prescriptions contenues dans le présent certificat d'urbanisme ne restent valables que pour autant que la situation de droit ou de fait du bien en cause ne soit pas modifiée. Elles sont données à titre informatif et n'engagent nullement la responsabilité de l'Administration Communale.

La Directrice générale

(s) Edith GOBLET

La Directrice générale

Edith GOBLET.

Par le Collège Communal



Pour extrait conforme,  
ROUVROY, le 5 décembre 2023

La Bourgmestre - Présidente

(s) Carmen RAMLOT

La Bourgmestre - Présidente

Carmen RAMLOT